



Association APAH-Finances APAHF : kézako ?

Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



L'APAHF, Association Pour l'Aide au Handicap au sein des ministères économiques et Financiers, s'engage sur des actions concrètes. Initialement consacrée à la défense et à la reconnaissance des droits des parents d'enfants

handicapés, sa mission, aujourd'hui, a été étendue à l'ensemble des personnes touchées par le handicap qui travaillent ou non au sein des ministères économiques et financiers.

Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser, Faciliter.

L'association s'est donnée pour but :

- de créer et de maintenir entre les familles l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire et de leur apporter l'appui moral et matériel indispensable ;
- de faire connaître et reconnaître les droits des parents d'enfant en situation de handicap, des personnels en situation de handicap et des aidants, particulièrement au sein de toutes les directions du ministère économique et financier. Au besoin, elle peut intervenir au sein des trois fonctions publiques et auprès de tous les usagers qui la sollicitent ;
- de tisser des relations avec les différents partenaires sociaux locaux et nationaux, auprès des structures administratives, sociales ou associatives (direction, service du personnel, correspondant handicap, médecin de prévention, assistante sociale, mutuelles, syndicats, services sociaux, Formation Spécialisée des CSAL...) ;
- d'intervenir en qualité d'expert et de conseil, chaque fois que la reconnaissance des droits de la personne le nécessite. Elle peut être sollicitée pour émettre un avis technique lors de commissions locales et nationales à l'occasion de recrutements, mutations, groupes de travail. Elle s'engage à l'obligation de confidentialité et de discrétion professionnelle et privée.

C'est aussi un réseau de partenariat



Pourquoi adhérer à l'APAHF ?

Parce qu'un grand nombre d'adhérents fait la force de l'APAH-Finances.

Adhérer à l'APAHF, c'est aussi contribuer à changer le regard de la société sur le handicap et améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

L'adhésion est avant tout un geste de solidarité qui exprime l'intérêt que porté aux enfants et aux adultes en situation de handicap dans la société.

Elle permet de participer et de s'impliquer étroitement à la vie de l'association au sein des délégations départementales de l'association.

L'adhésion permet à l'association d'avoir plus de poids pour :

- faire reconnaître et défendre les droits des parents d'enfants handicapés, des personnels handicapés fonctionnaires des ministères économiques et financiers et de leurs ayants droits ;
- rechercher auprès de ces ministères économiques et financiers et de l'ensemble des Pouvoirs Publics et des Institutionnels la satisfaction de leurs intérêts généraux ;
- créer et maintenir entre les familles l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire et leur apporter l'appui moral et matériel indispensable ;
- étudier et mettre en oeuvre, en liaison avec les organisations existantes et les ministères économiques et financiers, tout projet concernant l'avenir de leurs enfants handicapés et des agents handicapés des mêmes ministères : déroulement de carrière et amélioration des conditions de travail pour les uns, insertion scolaire, contribution à la création d'établissements appropriés, centres de vacances, de loisirs et de sport, insertion professionnelle et sociale, pour les autres, etc.

L'APAHF a su se donner les moyens de répondre aux besoins et aux attentes de chacun.

Elle propose notamment :

- « **L'APAHF en action** »,

Un bulletin d'informations régulier, publié en ligne sur son site Web et également fourni en format papier aux adhérents qui en font la demande.

- une **permanence téléphonique** d'écoute active

Secrétariat : 01.53.44.20.19 (Isabelle Joffre)

Président : 06.01.48.19.48 (Jean Georges Mermet)
Secrétaire générale : 06.22.40.36.52 (Sabine Titaud)
Trésorier général : 06.22.40.68.75 (Thierry Prévostel)